

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 20 cent.
RÉCLAMES 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	4 ^h 30	PARIS — D.	2 ^h 20	8 ^h 30	7 ^h 45	CAHORS — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	11 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercès	6 40	1 47	6 15	Expres.	8 »	»	»	Sept-Ponts	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX. D.	» »	» »	9 30	Capdenac. D.	7 45	11 30	5 10	Capdenac. D.	7 45	11 30	5 10
Parnac	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX. D.	» »	» »	» »	Gieurac	5 11	10 46	5 58	Montauban. D.	7 25	10 40	4 40	Lamadelle. D.	7 58	11 30	5 23	Montbrun. D.	8 21	12 30	5 44
Luzoch	7 4	1 23	6 35	M.-Libos.—D.	8 35	3 45	3 15	Lalbenque	5 20	10 53	6 11	Fomneuve	7 40	10 54	4 40	Calvignac. hal.	8 46	1 6	6 10	St-Géry. D.	8 21	12 30	5 44
Castelfranc.	7 18	1 37	6 50	Fumel	8 42	3 18	9 7	Montpezat	5 31	11 3	6 25	Albias	7 55	11 3	5 3	Calvignac. hal.	8 46	1 6	6 10	St-Martin-Lab.	8 57	1 26	6 23
Puy-l'Evêque	7 30	1 48	7 3	Soturac-Touzac	8 53	3 30	9 19	Borredon	5 45	11 16	6 42	Recliville	8 41	11 13	5 12	Calvignac. hal.	8 46	1 6	6 10	St-Cirg. halte.	9 4	1 37	6 32
Duravel	7 40	1 57	7 12	Duravel	9 3	3 39	9 28	Caussade	5 55	11 27	6 56	Caussade	8 36	11 25	5 24	Calvignac. hal.	8 46	1 6	6 10	Conduché	9 12	1 25	6 39
Soturac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-l'Evêque	9 11	3 48	9 37	Réalville	6 5	14 36	7 8	Borredon	8 51	11 36	5 35	Calvignac. hal.	8 46	1 6	6 10	St-Géry. D.	9 28	2 22	6 55
M.-Libos.—A.	8 1	2 17	7 33	Castelfranc.	9 26	4 3	9 52	Albias	6 13	14 44	7 18	Montpezat	9 18	11 56	5 54	Calvignac. hal.	8 46	1 6	6 10	Vers	9 35	2 35	7 1
BORDEAUX.	8 8	2 3	7 40	Luzoch	9 38	4 16	10 5	Montauban. A.	6 39	12 7	7 45	Lamadelle	9 44	12 13	6 15	Calvignac. hal.	8 46	1 6	6 10	Arcambal	9 45	2 59	7 12
PARIS.—Ar.	11 46	4 37	2 48	Parnac	9 47	4 26	10 15	BORDEAUX.	10 40	6 05	» »	Cieurac	9 54	12 22	6 24	Calvignac. hal.	8 46	1 6	6 10	Capdenac. A.	10 12	3 27	7 33
				Mercès	9 58	4 38	10 26	TOULOUSE. A.	8 46	1 45	8 57	CAHORS.—A.	10 17	12 42	6 44	Calvignac. hal.	8 46	1 6	6 10	CAHORS.—A.	10 6	3 20	7 31
				CAHORS.—A.	10 10	4 36	10 43																

Cahors, le 27 Décembre

A NOS ABONNÉS

Au moment où, en vue de la campagne électorale prochaine, le vent est aux journaux quotidiens, nous avons consulté bon nombre de nos abonnés pour savoir s'ils jugeaient utile de recevoir leur journal tous les jours.

La presque unanimité nous a répondu : « Continuez la périodicité actuelle, bien suffisante, (3 fois par semaine) ; »

« Diminuez le prix d'abonnement. » Pour répondre à ce désir, nous portons, dès le 1^{er} janvier 1889, le prix d'abonnement au *Journal du Lot* à

10 francs par An.

(Nous tiendrons compte à nos anciens abonnés de la différence.)

L'attitude du *Journal du Lot* sera toujours la même :

Eviter les querelles personnelles et les passions de parti ;

Respecter l'abonné par une discussion toujours calme et courtoise ;

L'informer sur toutes choses sans parti pris ;

Donner le plus grand développement aux questions économiques et agricoles qui font surtout l'objet de ses préoccupations.

En un mot, présenter au lecteur un journal qui le renseigne sur toutes les questions pouvant l'intéresser, assez souvent pour ne pas le fatiguer, assez bon marché pour qu'il puisse s'y abonner sans trop grever son budget.

C'est un sacrifice considérable que nous nous imposons, mais dont, certainement, tous les hommes sérieux de notre départe-

ment nous tiendront compte en nous adressant leur adhésion.

LA DIRECTION.

A nos correspondants : Toutes les personnes qui, s'inspirant du programme ci-dessus, voudraient nous adresser régulièrement des communications intéressantes leur commune ou leur canton, seront inscrites pour un abonnement gratuit. Nous les prions de nous en faire la demande au plus tôt.

LES DISCOURS DE LA SEMAINE

Le discours de M. Challemel-Lacour au Sénat et celui de M. Jules Ferry, à l'association nationale républicaine sont les événements de la semaine dernière.

Nous donnons ci-dessous les principaux passages du discours de M. Jules Ferry, dont la modération frappera tous les vrais libéraux :

Discours de M. Jules Ferry

Je suis ému, reconnaissant. Je ne m'attendais pas, dans cette réunion où je compte quelques amis (Voix nombreuses : Tous !) et où il y a tant d'inconnus, à cet acte de sympathie qui est fait pour me consoler de bien des déboires et de bien des outrages. Je viens parler ici avec une entière franchise et je supplie ceux qui m'écoutent de croire que je ne viens pas chercher une tribune que j'ai ailleurs à ma disposition. Je viens dire aux républicains ce que je pense des élections, de l'attitude à y prendre, des programmes, des alliances.

La confusion des partis

Les élections prochaines sont redoutables parce qu'elles sont équivoques. A cette crise suprême ne présidera pas notre vieille franchise gauloise. Ce sera une mêlée confuse où l'on verra bien des fausses cocardes. On y verra

trois grands partis, deux anciens et un tout neuf, qui se préparent à se piper les uns les autres. Nous sommes avertis que des gens viendront, sous couleur de républicains, avec l'arrière pensée d'égorger la République. Nous avons déjà les boulangistes. Nous avons maintenant les bonapartistes-républicains. Devant cette confusion, le devoir des républicains est de dire ce qu'ils sont et d'être eux-mêmes. Nous n'avons pas la prétention d'être la totalité du parti républicain. Nous respectons cette grande fraction qui nous avoisine et qui ne nous traite pas toujours en bons voisins.

Nous avons souvent été excommuniés, nous n'avons jamais été excommunicateurs. Aussi, avons nous le droit de louer notre drapeau et de tout dire, même à ceux qui ne pensent pas comme nous, sans être soupçonnés d'agression contre qui que ce soit, ni contre le Cabinet, qui est en dehors de cette affaire, ni contre la fraction du parti républicain dont nous sommes séparés. Ce n'est déclarer la guerre à personne. Nous ne repoussons aucune alliance, mais nous pensons qu'il faut mettre un terme à la confusion. Il n'y a profit pour personne à s'enrôler sous des programmes trompeurs. Ce qui est le danger, c'est le changement du mode de scrutin qui paraît probable, qui n'est pas un cadeau fait à une fraction du parti républicain, le scrutin d'arrondissement, nous commande cette déclaration. Nous pouvons aller droit aux électeurs, être nous-mêmes et laisser faire au bon sens public.

Les divisions du parti républicain

Il eût été désirable que le parti républicain ne fût jamais divisé. On peut dire qu'il s'est divisé trop tôt. Il serait à désirer qu'il n'y eût dans le parti républicain qu'une seule et même école. Que voulez-vous ? Il ne dépend pas de nous qu'il y ait deux écoles, deux conceptions qui se nuancent et se subdivisent. Je les caractérise : pour les uns, le gouvernement de la République est le minimum de gouvernement. Esprits façonnés par les traditions de l'opposition, ces républicains considèrent d'un oeil soupçonneux que tout ce qui subsiste d'éléments gouvernementaux est le débris de

la vieille monarchie ; monarchique, la Constitution qui contient un président de la République et un Sénat ; monarchique, la centralisation ; monarchique, l'administration ; monarchiste, quiconque se pose en conservateur. C'est là une grande erreur. Les mêmes républicains considèrent que la République est la Révolution en marche, un gouvernement d'avant-garde, une course effrénée vers l'inconnu, vers l'absolu, et cette conception, elle se réalise dans l'idée d'une assemblée unique. De sorte que vous avez du même coup le minimum de gouvernement et le maximum d'instabilité.

Les républicains de gouvernement

Pour nous, la République puise son titre le plus élevé dans cette circonstance, qu'elle est le gouvernement le plus ouvert, parce qu'elle est dégagée de tout intérêt dynastique. N'oublions pas que dans ce grand et vieux pays de France, le devoir de la République est d'être un gouvernement, c'est-à-dire une force de conservation qui tienne les parties du corps social comme la force physique tient les molécules du corps humain : un gouvernement, c'est un être qui ne se laisse pas à tous ses caprices, qui impose sa méthode et exige la réflexion, un gouvernement qui se préoccupe de conserver les droits acquis, un gouvernement d'abri pour le travail, pour le bien, pour la justice. (Applaudissements.)

Vous applaudissez, je n'en suis pas surpris ; ce n'est pas à vous, hommes de labeur, qu'il faut demander si la France peut se passer de gouvernement, vous qui savez qu'il n'y a pas d'affaires sans gouvernement. Et on admettrait que ce grand patrimoine de la nation française fût livré à une aventure, sans direction ni gouvernement ! Ce n'est pas parmi vous que ces choses trouvent un écho. Je vous pose cette question : Est-ce que vous vous sentez trop gouvernés ? Est-ce qu'on pourrait aller plus loin dans la liberté de discussion, d'outrage, de calomnie ? Est-ce que nous ne jouissons pas d'un gouvernement assez bon enfant pour laisser compléter sa perte à la face

14 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

II

— Elle a répondu qu'elle se faisait forte de décider le roi à évacuer toutes ses conquêtes sur le territoire ennemi, à rendre Maëstricht et à payer la moitié des frais de la campagne.

— Et l'Empereur, qu'a demandé, qu'a donné l'Empereur ?

— C'est une rente de dix mille florins qu'il a mise aux pieds de la favorite, — et celle-ci, en échange, s'est engagée à lui faire remettre Philipsbourg...

— Et Charles II, mon auguste maître, que devient il en tout ceci ?

La voix du questionneur avait une nuance d'ironie.

— Le roi d'Espagne, isolé, sera obligé d'accepter ces conditions et de nous céder probablement le comté de Bourgogne, Valenciennes, Bouchain, Aire, Cambrai, Saint-Omer, Maubeuge, Dinant et Charlemont.

— Voyez-vous cela ! L'appétit vient en man-

geant. Décidément, Louis n'est pas le roi-soleil, c'est le roi-chancro.

Et le vieux seigneur serra ses doigts, qui claquaient les uns sur les autres.

Ensuite il interrogea :

— Comment avez-vous pu savoir ?...

— Cette suivante de la marquise, la des Oeillets, dont je vous ai parlé tout à l'heure...

— Eh bien ?

— Elle est tout entière à notre dévotion, et c'est elle qui a procuré au P. La Chaise une copie des lettres échangées entre sa maîtresse et les deux envoyés.

— L'écriture est une ingénieuse invention. Les lettres courent la poste. Oui, mais les copies restent.

Il y eut un instant de silence.

Puis, le vieillard reprit, le front plissé et le ton bref :

— Monsieur de Boislaurier, ce qu'on médite ne peut pas être et ne sera pas. La France est ma patrie, c'est vrai ; mais l'Espagne est ma terre d'adoption. C'est elle qui m'a recueilli, proscrit et fugitif, lorsque Louis XIV m'avait mis au ban du royaume ; c'est elle qui m'a fait duc d'Alaméda, qui m'a conféré la grandesse, qui m'a confié le soin de ses intérêts auprès du cabinet de Saint-Germain. Je ne souffrirai pas qu'on humilie ma seconde mère. Un peu pour elle, beaucoup pour moi. L'Espagne est la puissance catholique par excellence : l'amoindrissement de son influence dans le concert européen, serait contraire à nos vues de légitime ambition... Songez, d'ailleurs, que l'alliance de la France avec les calvinistes de Hollande et avec les luthériens d'Allemagne porte-

rait un coup terrible à la Compagnie de Jésus à laquelle nous appartenons tous les deux et dont je suis le chef suprême... Le protestantisme, voilà l'ennemi. Il apporte avec lui cet esprit d'examen qui est la ruine du pouvoir de l'Eglise, basé sur la foi des peuples. La France tient, pour longtemps, la tête de l'Europe. Si le protestantisme y prend pied, — et il l'a déjà fait dans les Cévennes, s'il s'y acclimata, s'il parvient à y dominer, c'est pour lui l'empire du monde ; c'est la persécution retournée contre nous ; c'est notre Compagnie forcée de lâcher pied, obligée de disparaître, honnie, chassée, traquée, — poussée, peut-être, de l'exil de Calvin, dans la prison de Luther et jusqu'au bûcher de Jean Huss et d'Antienne Dolet...

— Mon Dieu ! je pense comme vous, répartit son interlocuteur, et j'ai les mêmes appréhensions ; mais comment empêcher ?...

L'ex-mousquetaire montra sous ses lèvres minces des dents qui étaient les belles dents adorées, un demi-siècle auparavant, par Marie Michon.

— Ne suis-je pas là ? poursuivit-il. Vous m'avertissez, c'est bien. Le proverbe prétend qu'un homme averti en vaut deux. Un homme ordinaire, soit : un homme comme moi en vaut mille. A-t-on oublié que j'ai lutté avec Richelieu, le grand cardinal, comme avec Mazarin, le grand politique ?... Il est vrai qu'en ce temps-là j'avais des auxiliaires que je n'ai plus... Mais quoi ! n'ai-je pas, tout seul, tiré de la nuit d'un cachot où la raison d'Etat l'avait enseveli et où il est retourné, hélas ! ce second fils d'Anne d'Autriche, ce frère jumeau de Louis XIV, qu'un instant j'ai substitué, sur le trône de France, au royal amant de la Montespan : entreprise insensée, inouïe, incroyable, et

qui n'a échoué cependant que parce qu'elle s'est heurtée à l'honnêteté d'un niais sublime, — de Fouquet, qui expie aujourd'hui à Pignerol sa sottise grandeur d'âme et son imbécille loyauté ?... Croyez-moi, quand on s'est attaqué à des œuvres de cette taille, quand on s'est mesuré avec de pareils adversaires, on n'a crainte ni souci d'une poupée de cour.

L'ancien frondeur, l'ancien évêque de Vannes, l'ancien conspirateur s'arrêta, un peu essoufflé par ce regain de verveur.

Il continua, après une pause, sur un mode plus calme et plus lent :

— Il est constant que cette pauvre Fontange était entre nos mains un instrument précieux, et que son manque d'intelligence nous servait mieux que toute la furie d'esprit des Mortemart... L'instrument est brisé, il s'agit de le remplacer. Nous chasserons l'alliée de l'Empereur et de Guillaume d'Orange... Oh ! mais sans avoir recours à la main criminelle qui élabora le poison et à celle plus coupable qui le versa... Nous battons la marquise avec ses propres armes : en lui opposant dans le cœur du roi une femme d'un charme plus capiteux, plus subjuguant, plus fascinateur, — une créature plus enchanteresse encore que sa devancière, et non moins docile à nos ordres, non moins dévouée à nos projets...

— Nous y avions bien songé, le P. La Chaise et moi. Mais la chose n'est peut-être pas aussi facile que vous paraissez le croire.

(A suivre)

du soleil et pour ne pas mettre la main au collet des conspirateurs? Non, je ne crois pas que ce soit le besoin de libertés nouvelles qui explique le malaise actuel. Je ne crois pas que ces masses paisibles, flottantes, qui font l'appoint de tous les gouvernements, que la République avait attirées et qui hésitent maintenant, je ne crois pas que ce soit le besoin de libertés nouvelles qui les détache d'elle.

Les libertés

Messieurs, la question est capitale. C'est de la solution que vous lui donnerez que dépend l'orientation. Les nations ne sont pas, dans la main des hommes politiques, une cire molle qu'ils peuvent manier à leur gré. Selon les temps, ces organismes se tournent vers l'ordre ou le progrès et, pour les hommes d'Etat, il faut discerner si c'est le besoin d'ordre ou de progrès qui prédomine. Le régime républicain a conçu la noble ambition de se légitimer par des bienfaits. Il lui a paru que des desseins et des conceptions médiocres ne pouvaient pas convenir à la France. Il a eu de grandes vues; il a donné une somme de liberté jusqu'alors inconnue, la liberté de la presse, — on peut dire jusqu'à l'excès, la liberté de réunion, la liberté municipale, — on peut dire jusqu'à l'imprudence, les libertés économiques. Ayant donné la liberté il a voulu mettre au-dessus une direction morale, un enseignement, et il a créé pour la démocratie un enseignement démocratique, laïque, comme la société à laquelle il était destiné. Il a couvert la France d'écoles. Il a fondé l'enseignement professionnel, puis il a renouvelé l'outillage économique; il a développé les chemins vicinaux, les chemins de fer, les canaux. On lui reproche d'avoir voulu faire grand. Oui, nous avons cru qu'une politique étroite n'était pas digne de lui, et puisque l'on dit que nous en subissons le châtiment, j'accepte ce châtiment, mais je n'en rougis pas. Le fait est incontestable.

Le premier recul

Après sept ou huit ans employés à fonder la liberté, il est arrivé un moment où le pays s'est trouvé las; il a demandé du temps. Alors se sont produites les élections de 1885; à la veille de ces élections, j'étais à Lyon. Je disais, m'expliquant sur les programmes de l'Extrême-Gauche: Etes-vous bien sûrs que le pays soit travaillé du besoin de réformes? Ecoutez le refrain de la réaction; elle accuse au contraire le gouvernement d'avoir été trop vite. Ceci me paraît un mouvement en arrière. Les élections de 1885 ont amené 200 monarchistes cléricaux élus, on en a conclu que le pays venait d'accentuer son évolution vers le radicalisme et que ce qu'il fallait c'était séparer les églises de l'Etat, et alors est apparue toute une série de métaphores: coup de barre à gauche, marche en avant, quand le pays recule et veut s'arrêter. Il faudrait avoir des oreilles pour ne pas entendre, pour rester sourd à l'enseignement qui se dégage de l'état actuel. Il y avait un premier recul.

Le boulangisme

Voici un phénomène nouveau: il faut bien l'appeler de son hideux nom de boulangisme. Dira-t-on que c'est la suite de l'évolution vers le radicalisme? Je vous pose cette question:

Est-ce que ce mouvement est l'indice d'une situation d'esprit analogue à celle d'il y a cent ans? Est-ce l'enfantement d'une société nouvelle? Est-ce que la France de 1888 ressemble à celle de 1788? Messieurs, ayons le courage de le dire, quelque rougeur qui doive nous monter au front, non la France d'aujourd'hui n'est pas, comme sa glorieuse aïnée d'il y a cent ans, travaillée de passions réformatrices. Elle est profondément atteinte de passions réactionnaires; ce n'est pas une invasion d'idées nouvelles et de novateurs qui nous menace. Les novateurs d'aujourd'hui sont les plus tristes et les plus positifs des plagiaires; les hommes de 1789 dorment sous leur tombe muette; ceux qui frappent à la porte, ce sont les gens de Brumaire.

Ce qui est menacé, ce n'est peut être pas immédiatement la forme républicaine. Le principe dynastique paraît avoir épuisé dans ce pays sa vitalité, le chef de la Maison de France s'est fait plébiscitaire (on rit) et les bonapartistes vont au boulangisme comme l'eau à la rivière. (Nouveaux rires.)

Ce qui est en péril c'est quelque chose de plus haut et de plus profond, c'est la liberté elle-même, c'est le gouvernement du pays par le pays, c'est le gouvernement des Assemblées, c'est tout ce qui a fait l'effort de la France pendant ce dernier siècle, tout ce qui a fait son honneur pendant trente ans de monarchie parlementaire, pendant vingt ans de République, c'est tout ce qui a été la passion de notre jeunesse et la dignité de notre âge mûr. Voilà ce qui est en péril. (Approbation unanime.)

Est-ce du côté d'un réformateur que se porte cette foule bigarrée, ce cortège dont la tête est occupée par tous les vieux ennemis de la République? Où va cette association de mécontents dont le syndic est un cheval noir? Où vont-ils, tous ceux que la République a déposés, tous ceux à qui elle a enlevé leur place ou leurs espérances? Où vont les naïfs, où vont les fourbes, où vont les aigrefins, où va tout ce monde?... Aux pieds d'un maître, et quel maître!

Oui, voilà, à la veille du grand Centenaire, le doute qui nous prend au cœur, et si le mal se poursuit et s'achève, si le coup se fait, messieurs, il faudra pour cette année 1889 assister, en guise d'anniversaire, au plus grand, au plus abject, au plus colossal reniement de tout ce que la France a recherché, aimé, adoré, servi pendant cent ans. (Nouveaux applaudissements.) (A suivre.)

SÉNAT

Séance du 20 décembre

Réponse de M. Floquet

AU DISCOURS DE M. CHALLEMEL-LACOUR

M. Floquet, président du conseil. — M. Challemel-Lacour a dit qu'il fallait renoncer à la politique d'agitation et de stérilité représentée par le cabinet qui est devant vous et se réfugier dans la politique de bon sens et de stabilité, seule capable de sauver la République.

Il fait appel aux sentiments généreux de cette partie de l'Assemblée. (L'orateur désigne la droite. — Réclamations sur un grand nombre de bancs.)

Je n'ignore pas, messieurs, que je ne possède pas dans cette Assemblée toutes les sympathies que je voudrais y avoir; mais c'est peut-être une raison de plus pour que vous m'accordiez au moins votre

montra, et fit aussitôt disparaître après.

— Très bien! monsieur, reprit la concierge toujours souriante, veuillez me donner cette lettre, je la remettrai à ce locataire?

— Je ne demanderais pas mieux, madame, répondit le commissionnaire, mais c'est que je suis chargé de rapporter une réponse; et comme la commission m'a été très généreusement payée par le bourgeois qui m'envoie, je voudrais la bien faire.

— Bien de plus juste, monsieur; que ne le disiez-vous tout de suite? rétorqua la concierge. Quel est le nom de la personne pour qui est cette lettre?

— M. Austin Verdier, madame, le connaissez-vous?

— Si je connais la famille Austin Verdier, monsieur? s'écria-t-elle; des gens du bon Dieu! honnêtes comme pas un! sans avoir jamais rien fait pour cela; si je connais la famille Austin Verdier? c'est-à-dire que je connais qu'elle, monsieur.

— C'est cela même, madame; cette famille est donc véritablement malheureuse?

— C'est-à-dire, reprit la concierge, avec un accent de compassion, que, sans une certaine dame qui vient ici toutes les semaines avec son ange de fille, si mignonne, si gentille, et pas fière du tout avec le pauvre monde, je ne sais pas ce que la famille Austin Verdier deviendrait!

— Je suis précisément envoyé par cette dame, reprit le commissionnaire. Il paraît, d'après ce que l'on m'a dit, qu'elle est depuis quelques jours assez gravement indisposée pour ne pouvoir sortir, ce qui l'a probablement empêchée de venir hier

tolérance, afin que je vous donne des explications à la fois courtes, loyales et claires. (Très bien! très bien!)

M. Tirard. — Tout le monde rend ici hommage à votre droiture.

M. Le président du conseil. — Je me permettrai de dire à M. Challemel-Lacour, avec le respect que je professe pour son talent et pour son passé républicain: Où étiez-vous pendant ces dix dernières années? Pourquoi n'êtes-vous jamais monté à la tribune pour prévenir les fautes que vous reprochez aujourd'hui à la République? (Très bien! très bien! à gauche.)

M. Floquet rappelle les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles a été constitué le cabinet qu'il préside. Il retrace l'œuvre de progrès et de préservation républicaine que ce cabinet a si laborieusement accomplie. « Notre politique a été toute de transaction et d'union. Ce que nous avons poursuivi, c'est la communion de toutes les fractions du parti républicain; » ajoute M. Floquet, qui conclut en ces termes:

On nous reproche d'augmenter le désordre et l'anarchie. A-t-on oublié que le cabinet, non pas celui qui nous a immédiatement précédés, mais celui qui était précédemment aux affaires, a vu, au bout de quatre mois, disparaître le pouvoir exécutif? (Mouvements divers et bruit.)

On oublie, — ces choses-là s'oublient, — que c'est sous le cabinet qui nous a précédés et que je ne rends pas responsable de cette situation, — je me fais un devoir de l'ajouter, — qu'on a vu se produire ces élections si contraires aux intérêts de la République, au droit, à la légalité.

Et cependant, à cette époque, celui dont je parle appartenait encore à l'armée. (Très bien! très bien! sur divers bancs. — Mouvements divers.)

Depuis lors, j'ose l'affirmer, la situation, loin de s'être aggravée, s'est atténuée. On parle de la triple élection du Nord, de la Somme et de la Charente-Inférieure. Dans deux de ces départements, le succès appartenait à l'avance aux conservateurs et l'on peut dire que c'est un hasard qui a, en quelque sorte, fixé au même jour cette triple élection.

L'impression a été considérable: mais, je le répète, il ne s'agit pas de trois sièges abandonnés ou perdus, mais de trois sièges qui précédemment appartenaient aux conservateurs et qu'ils devaient, en cette circonstance, presque forcément reconquérir. (Très bien! très bien! sur divers bancs. — Mouvements divers.)

Nous avons constamment gouverné, non pour donner la victoire à telle ou telle fraction du parti républicain, mais pour agir contre l'ennemi commun avec l'ensemble du parti républicain tout entier.

J'ajouterai que c'est avec l'ensemble du parti républicain que le gouvernement entend continuer la lutte et travailler à la défense commune.

C'est pourquoi nous l'avons interrogé. Avant de renoncer à une tradition déjà ancienne chez nous, nous avons consulté l'ensemble de ce parti sur le mode électoral qui doit présider aux élections prochaines.

Il nous a répondu, non par l'organe exclusif de nos préfets, dont nous avons dû cependant tenir compte, car je ne serais pas ministre de l'intérieur si je ne me renseignais auprès des préfets, mais aussi par l'organe des conseils généraux et des conseils municipaux.

Des lettres nous sont arrivées de toutes parts, et les journaux de diverses opinions se sont prononcés sur la question.

A l'heure qu'il est, 376 de ces journaux deman-

faire sa visite habituelle à ces personnes, auxquelles elle s'intéresse beaucoup.

— Tiens, c'est vrai! s'écria la concierge d'un air étonné. Effectivement, nous n'avons pas vu ces deux dames hier, ce qui nous a beaucoup étonnés.

— Enormément! ponctua le mari de sa voix de tam-tam, sans abandonner son travail de réparation.

Tout en causant avec la portière, le commissionnaire, sans en avoir l'air, n'avait cessé d'examiner attentivement sa bavarde interlocutrice. A ces dernières paroles, il avait à la dérobée, lancé un regard inquisiteur sur la grosse femme.

Mais la grosse portière disait bien ce qu'elle pensait, sans réticences et poussée seulement par l'intérêt qu'elle portait à ses locataires, cela était facile à reconnaître.

— S'il en est ainsi, reprit le commissionnaire, je crois que ces braves gens seront heureux de recevoir cette lettre de leur bienfaitrice; car, ajouta-t-il avec une bonhomie parfaite, on me l'a fort recommandée.

— Pauvres gens! reprit-elle; le fait est qu'ils ne roulent pas sur l'or! Il ne faut pas les faire attendre. Tenez, mon bonhomme, prenez l'escalier M, au « cintième », au fond du « collidor » D, à gauche, au numéro 119, vous frapperez; c'est là, cent treize marches à monter; c'est un peu haut? — Bah! je suis bien payé.

— C'est vrai; et puis, vous vous reposerez en route.

— Comme de juste; je vous remercie bien de votre complaisance, madame.

— Il n'y a pas de quoi, mon ami; est-ce que les braves gens ne doivent pas s'entraider entre

dent le retour au scrutin d'arrondissement, contre 60 qui soutiennent le scrutin de liste. (Très bien! très bien!)

Nous ne nous sommes pas décidés sur des vues personnelles, comme certains l'ont prétendu, d'après des intérêts ministériels, mais dans l'intérêt de la nation elle-même, à laquelle nous voulons laisser le droit de parler et que quelques-uns veulent capter par des moyens indignes. (Très bien! très bien!)

Nous avons voulu lui donner les armes les plus sûres pour se défendre contre le retour néfaste des sauveurs providentiels. (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs à gauche.)

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Notre Prime

Par suite d'un nouveau traité avec M. Grenard, artiste peintre, de Paris, nous offrons, dès aujourd'hui, **Gratuitement**, à tous nos abonnés:

Leur portrait peint à l'huile, dimension 14 sur 10. Joindre à la demande une bonne photographie, plus 1 fr. pour affranchissement de lettres et port. Donner exactement la couleur des yeux, des cheveux, barbe, teint, vêtements.

Nous continuons à offrir à nos abonnés les **PORTRAITS ARTISTIQUES** à 5 fr.

Nous venons de recevoir un 5^e envoi de ces portraits, qui sont de véritables œuvres d'art. Nous les tenons à la disposition de ceux qui voudraient les examiner.

Armée. — M. Fichou capitaine de chasseurs à pied, notre compatriote par alliance, est nommé chef de bataillon à Carcassonne.

Recrutement. — M. Signard, major d'infanterie hors cadre, commandant le bureau de recrutement de Cahors, est nommé lieutenant-colonel et mis en activité hors cadre (service du recrutement).

Nous apprenons avec plaisir que M. Marateuch sous-lieutenant au 7^e de ligne, vient de subir avec succès les épreuves de la licence en droit.

M. Monziès officier d'administration à Cahors vient d'être nommé à Montauban.

M. Joffreau, officier d'administration à Montauban, est appelé à Toulouse.

M. le Préfet ne recevra pas officiellement à l'occasion du premier jour de l'an.

Notre compatriote, M. Frédéric Molinié, inspecteur de l'enregistrement de 1^{re} classe à Montauban, est nommé en la même qualité à Toulouse.

eux autant que possible?

— Eh donc! pour être pauvre, on n'est pas des chiens!

— Vous avez raison, ma dame.

Ils se saluèrent.

La portière se hâta de refermer son châssis, et le commissionnaire disparut dans l'escalier M.

Après s'être reposé plusieurs fois dans l'escalier, car, en effet, la montée était dure et le brave homme n'était plus jeune; puis, après avoir scrupuleusement suivi les indications minutieuses de la portière, le commissionnaire s'arrêta enfin, avec un « ouf » de satisfaction, devant la porte du numéro 119.

La clef était sur la porte; il frappa doucement deux coups et s'essuya le front.

— Entrez, répondit presque aussitôt une voix de femme.

Le commissionnaire tourna la clef dans la serrure et pénétra dans la chambre.

Il se trouva alors dans une pièce de médiocre étendue, pauvrement meublée de quelques chaises, d'un vieux secrétaire, d'une table et de deux lits.

L'un caché au fond d'une alcôve fermée pendant le jour, et l'autre dissimulé derrière un rideau de serge verte.

Une porte donnait sur un cabinet lambrissé, servant à la fois de cabinet de toilette et de débarras, et dans lequel se trouvait un troisième lit.

Sur la cheminée, il y avait une montre en aluminium posée sur un support, des tasses, des verres, un surlin et quelques menus objets disposés dans le meilleur ordre.

GUSTAVE AIMARD

A suivre.

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE
LES MORTS-VIVANTS

XVI

OU LE LECTEUR ASSISTE AUX PREMIERS TATONNEMENTS DE LA PISTE DE GUERRE DANS LA FORÊT PARISIENNE ET AUX ÉBAÏSSEMENTS D'UN CÉLÈBRE POLICIER, COMPLÈTEMENT DÉROUÉ PAR L'EMPLOI DE PROCÉDÉS À LUI INCONNUS.

Par l'ouverture du châssis, une bouffée de chaleur intense et imprégnée d'odeurs fort peu agréables s'était ruée au dehors, et avait failli étouffer l'imprudent commissionnaire, lequel avait été immédiatement pris à la gorge par une affreuse quinte de toux.

La concierge avait complaisamment attendu que l'accès fût passé, puis elle lui dit avec un engageant sourire et de sa voix la plus mielleuse:

— Que demande monsieur?

— Madame, répondit le commissionnaire après avoir toussé une dernière fois, j'apporte une lettre à un de vos locataires; en même temps, il sortit de la poche de sa veste de velours une lettre qu'il

Conseil de Préfecture

Affaire de Creysse

Hier, a eu lieu devant le Conseil de préfecture un procès, petit en apparence, mais qui deviendra une affaire importante. Nous ne désignerons désormais que par ce titre : *Affaire de Creysse*.

Aujourd'hui, nous assistons à l'exorde de cette affaire.

M. Materre est un entrepreneur qui a été déclaré adjudicataire des travaux d'appropriation des écoles de Creysse, moyennant un rabais de treize pour cent, sur le prix du devis estimatif approuvé le 9 juillet 1886. Ce devis s'élevait à 8,266 francs, non compris une somme à valoir de 490 francs 65 cent., ce qui réduisait à 7,191 francs 40 cent. les sommes que l'entrepreneur avait à toucher de la commune.

Des travaux supplémentaires ont été exécutés par autorisation du Conseil municipal et de l'autorité préfectorale.

La dépense totale au-dessus des prévisions arrivera à un total de 7,098 francs 42 cent., que devrait supporter la commune.

M. Materre a déjà reçu en divers à-compte la somme de 9,848 francs 87 cent. ; par conséquent, il a touché une somme dépassant de 2,757 francs 47 cent. celle qu'aurait dû lui payer la commune, en vertu de l'adjudication.

M^e Bourdin réclame donc, au nom des électeurs de la commune de Creysse, le remboursement de cette somme et, en même temps, il demande que le conseil de préfecture condamne l'entrepreneur à terminer, dans le plus bref délai possible, les travaux qui restent à exécuter et dont l'urgence est extrême.

Il insiste sur la mauvaise qualité des matériaux employés dans les travaux, qui, contrairement aux affirmations de M. Materre, n'ont pas été définitivement reçus, puisqu'ils ne sont pas complètement terminés.

Il prie le conseil de rejeter la demande de M. Materre et de le déclarer débiteur de la commune d'une somme de 2,757 fr. 47 en trop perçue, le condamner au remboursement de cette somme avec les intérêts légitimes, le condamner également à terminer dans le plus bref délai les travaux qu'il s'était chargé d'exécuter aux termes de l'adjudication.

M^e de Valon, au nom de M. Materre, dit que son client a fait les travaux, puisqu'ils lui avaient été commandés par le maire ou par le conducteur des travaux, M. Rouzargues, et qu'il devait obéir à leurs ordres, d'après les clauses et conditions générales du cahier des charges.

Pour lui, M. Materre a fait ces travaux sur l'ordre du maire de la commune ; il faut que la commune paie.

M^e Bourdin réplique. Il dit que M. Materre n'a aucun ordre écrit qui puisse le couvrir. La commune n'était nullement engagée, puisque son conseil municipal et le préfet n'avaient pas autorisé ces dépenses considérables et faites en dehors du devis de l'adjudication.

Si M. Materre veut être payé, il n'a qu'à s'adresser à M. Daval et à M. Rouzargues, qui seront obligés par la loi civile à rembourser les travaux qu'ils ont commandés.

Il demande au conseil de nommer un expert dans le cas où il voudrait être éclairé sur la valeur des travaux exécutés.

L'arrêté est remis à huitaine.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 21 décembre

Le maire est autorisé à acheter, moyennant 15,000 francs, l'immeuble du sieur Fournié, dans la rue Rousseau.

Une demande des habitants des rues Sainte-Clair, de la caserne et de la plaine Saint-Namphaise pour avoir une borne-fontaine, est renvoyée à la commission des travaux publics.

Une demande d'augmentation de traitement de l'institutrice de Saint-Cirice est renvoyée à la commission des finances.

Une somme de 130 francs est votée pour réparation au presbytère de Saint-Henri.

M. le maire donne lecture d'une lettre du syndicat des ouvriers typographes de Cahors, dans laquelle ces ouvriers protestent contre les prix dérisoires qui leur sont payés par le directeur de l'imprimerie du *Réveil du Lot* sur les travaux effectués pour la mairie.

M. I. Combarieu propose de mettre tous les imprimés de la mairie à l'adjudication.

Dans une seconde pétition, les mêmes ouvriers protestent contre le directeur du théâtre, M. Pilo, qui ferait imprimer ses affiches à Montauban et non à Cahors.

Le conseil ne croit pas à avoir à intervenir dans ces questions.

A ce sujet, M. le maire dit que M. Pilo doit donner une représentation par semaine sur notre théâtre.

M. le maire est autorisé à poursuivre, par les voies judiciaires, M. Carrié, qui paraît vouloir refuser le terrain qu'il avait promis pour l'ouverture d'une rue près de l'école des filles de la place Thiers.

Le conseil décide que, afin de dissiper toute équivoque, la somme de 400,000 francs restant disponible sur l'emprunt de 1 million sera divisée

en deux parties égales entre les rues Rousseau et de la Préfecture qui sont à construire ou à élargir.

Le conseil émet le vœu que les travaux à faire sur le Pont-Neuf, à Cabessut, soient entrepris à bref délai.

Un projet de construction de kiosque pour la musique militaire est pris en considération et renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Besse demande que le conseil étudie la question de savoir s'il ne serait pas utile de construire un vaste hangar sur le champ de foire aux moutons, pour remiser les charrettes conduites à Cahors les jours de foires et de marchés. — Renvoi à la commission des travaux publics.

M. le maire donne lecture d'une lettre du président de la commission du monument Gambetta à Cahors annonçant la remise à la ville de ce monument et accusant un déficit de 1,500 fr. sur le solde des travaux.

M. le maire propose d'insérer cette somme au budget. M. I. Combarieu proteste et nie toute solidarité entre la commission du monument et le conseil municipal. M. Talou propose le renvoi à la commission des finances. M. Relhié demande le vote immédiat de la somme de 1,500 francs demandée.

Après une assez longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Combarieu, Delpech, Talou et Daynard, le conseil, par 11 voix contre 10, décide de renvoyer la question à la commission des finances.

La deuxième partie de la séance est consacrée à la lecture des rapports des commissions des finances et des travaux publics. Les conclusions de ces rapports sont adoptées par le conseil.

Toutefois, un de ces rapports, fait par M. Séguay au sujet de la demande du vote d'une somme de 5,303 fr. 22 pour honoraires dus à M. Rodolphe, architecte, auteur du devis de travaux scolaires non exécutés, donne naissance à une longue discussion.

MM. Combarieu et Delpech ont protesté contre le paiement de cette dette dont le conseil actuel ne devrait pas être responsable.

M. Combelle trouve que la ville de Cahors, qui a pourtant des architectes qu'elle paie, s'adresse trop souvent à des architectes étrangers.

M. le maire met fin à la discussion en déclarant que l'architecte-voyer de la ville va se retirer et que la place qu'il occupe sera mise au concours.

M. Gardon est nommé membre du comité directeur de la caisse d'épargne de Cahors.

A la fin de la séance, M. Bousquet, rapporteur de la commission des finances, présente le budget des recettes et des dépenses de la ville pour 1889.

Ce budget se solde par 371,507 fr. 16 de recettes (301,751 fr. de recettes ordinaires et 69,756 fr. 16 c. de recettes extraordinaires) et 359,585 fr. 56 c. de dépenses ; d'où il résulte un excédent de recettes de 11,921 fr. 60 c.

Bibliothèque populaire. — Les membres sociétaires de la bibliothèque populaire de Cahors ont tenu dimanche leur assemblée générale, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Pihier, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, président de l'Association.

Au début de la séance, M. le président, dans un langage élevé, empreint de patriotisme, a fait ressortir les services que peuvent rendre les bibliothèques populaires, en contribuant à l'instruction de tous. Il a constaté l'heureuse réussite de la bibliothèque de notre ville et il a demandé à tous les sociétaires un concours plus actif encore que par le passé, afin de pouvoir augmenter rapidement le fonds de cet établissement qui menace de devenir insuffisant en présence du nombre considérable de lecteurs qui le fréquentent.

Sur la proposition de M. Clary, l'assemblée a décidé de faire imprimer le discours de M. Pihier.

MM. Béverini-Vico, préfet du Lot, et Rémond, inspecteur d'académie ont été élus présidents d'honneur de l'association.

L'un des bibliothécaires et le trésorier ont ensuite fait leurs rapports sur le fonctionnement de la Bibliothèque populaire et sur sa situation financière.

Quatre nouveaux sociétaires ont été désignés pour faire partie du comité d'administration, dont le nombre est ainsi porté à 25 membres. Ces quatre nouveaux membres sont MM. Benoist, Lafon, Fournier et le docteur Clary.

Avant de se séparer, l'Assemblée a décidé qu'il serait adressé un appel à toutes les personnes qui possèdent des livres afin qu'elles veuillent bien faire des dons d'ouvrages à la Bibliothèque populaire et contribuer ainsi à grossir le fonds de cet établissement.

Congés du jour de l'an. — Les congés des lycéens, à l'occasion du 1^{er} janvier 1889, sont fixés ainsi qu'il suit :

Sortie, le samedi 29 décembre, à quatre heures. Reprise des cours, le vendredi matin 4 janvier.

Les internes devront être rentrés le jeudi soir.

« **Le Phare du Quercy.** » — Dimanche la loge *le Phare du Quercy*, de l'Or. de Cahors, célébrait sa fête solsticiale ; cette fête a été suivie d'un grand banquet.

Beaucoup de délégations des loges de la région étaient venues prendre part à cette fête. Les pauvres ont reçu des livres de pain.

Nouvelles militaires — Les jeunes soldats de la classe 1887 affectés à l'infanterie et à l'artillerie de marine seront mis en route le 3 janvier prochain.

— **Le tirage au sort** des jeunes gens de la classe de 1888 devant commencer le 21 janvier, nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant quelques renseignements sur les jeunes gens qui se trouvent à l'étranger.

Les consuls peuvent faire visiter les jeunes gens se trouvant dans le ressort de leur consulat, et la décision prise est communiquée au préfet du département du tirage au sort.

Si les hommes sont reconnus bons ou pris « bon absent », ils peuvent demander à être rapatriés aux frais de l'Etat pour accomplir leur temps de service.

S'ils sont dispensés (art. 17), ils n'ont qu'à faire un changement de résidence devant le consul, et, par ce fait, ils sont dispensés des périodes à accomplir jusqu'à leur rentrée en France.

— **Les réservistes** qui se rendent à l'étranger n'ont qu'à faire un changement de résidence devant le consul de France du pays où ils se fixent pour être dispensés des périodes de vingt-huit jours.

— **Armée territoriale** (Par dépêche.) — Sont nommés lieutenants au 131^e régiment d'infanterie :

MM. Vival et Miquel, l'un et l'autre lieutenants démissionnaires de l'infanterie territoriale.

M. Herbinère, ex-engagé conditionnel.

Incendie. — Lundi matin, vers six heures moins le quart, le tocsin a réveillé notre population.

Le feu s'était déclaré dans l'immeuble appartenant à M. le docteur Tressède, au Pont-Bulher, chez son locataire, M. Clozel.

Le feu avait pris dans la cuisine et allait prendre des proportions inquiétantes dans cet amas de vieilles maisons, si les pompiers et la police n'avaient immédiatement organisé les premiers secours.

L'école normale de garçons était arrivée sur les lieux dès les premiers coups de cloche, et, aidée de quelques citoyens dévoués elle a mis deux pompes en batterie : l'on a pu faire immédiatement la part du feu.

Il a été circonscrit au deuxième étage de la maison.

A sept heures, tout était terminé. Les pertes sont couvertes par diverses Compagnies d'assurances.

Chien enragé. — Vendredi, 21 décembre, le marché de Limogne a été le théâtre d'une chasse au chien enragé qui n'a pas duré moins de deux heures.

A un moment, le sieur Rouffy, dont le chien avait été mordu par le terrible animal, s'est avancé vers lui, armé d'une carabine ; mais, au moment où il allait faire feu, l'animal s'est précipité sur l'arme et en a mordu le canon ; la charge lui a traversé le corps, mais il n'en a pas moins couru encore, toujours et de plus en plus furieux.

Malheureusement, ce chien, dont le collier porte le nom de : *Cocula, Victor, à Fraysinet*, avait eu le temps de faire un grand nombre de victimes parmi ses congénères : une trentaine de chiens environ ont été mordus.

P. S. — Le chien enragé a fait une victime humaine : au moment où il passait à côté d'un enfant d'une douzaine d'années, le jeune Lamouroux, il l'a mordu au bras, où il lui a fait une blessure assez profonde.

On va le faire partir ce soir même pour l'Institut Pasteur. Inutile de dire que ses parents sont au désespoir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion des fêtes du 1^{er} de l'an 1889, les billets aller et retour réduits de 25 0/0 qui seront délivrés à toutes les gares du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A. N^o 9, les 29, 30, 31 décembre 1888, 1^{er}, 2 et 3 janvier 1889, seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du vendredi 4 janvier.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée lorsqu'elle expirera après le 4 janvier.

Chemin de fer d'Orléans. — A dater du 31 courant, le train 1026 de la section de Capdenac à Cahors, partira de Capdenac à 8 heures 10 soir et arrivera à Cahors à 10 heures 13 soir.

Ce train part actuellement de Capdenac à 5 heures 10 soir et arrive à Cahors à 7 heures 31 soir.

M. Audouard, chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du départe-

ment du Lot, qu'il sera à Cahors les 3 et 4 janvier prochain au Châlet des bains.

Cour de cassation — Nous lisons dans le *Conseiller des Assurances* :

La Cour de cassation vient de juger souverainement les deux questions suivantes :

I. Les assurés des 53 mutuelles avaient — conformément à ce que nous avons soutenu — le droit de demander la réalisation de leurs polices, à défaut du remplacement immédiat de la « Garantie Générale » dissoute, par une autre caution.

II. Les assurés d'une Compagnie cédée en bloc comme ceux de la « Centrale », peuvent demander la résiliation de leurs polices.

Tribunal correctionnel de Cahors

1^o Massip, Antoine et Massip, Jean, sont prévenus d'avoir, à Labastide-Marnbac, dans la soirée du 2 juin dernier, outragé par gestes, paroles ou menaces, M. le maire de Labastide-Marnbac, dans l'exercice de ses fonctions.

M^e Cambres défend les prévenus.

2^o Vincent Besse, Antoine Massip, Arnaudet et Miquel, d'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, volontairement porté des coups et fait des blessures au nommé Coulom.

3^o Larroumeg, Antoine, d'avoir, à Labastide-Marnbac, le 23 mai dernier détenu ou fait usage de dynamite sans avoir préalablement accompli les formalités prescrites par la loi.

M^e Grépon défend Besse, Arnaudet, Miquel et Larroumeg.

4^o Baudel, d'avoir injurié un garde-champêtre dans l'exercice de ses fonctions.

M^e Castagné défend Baudel.

Après le réquisitoire du procureur, les défendeurs démontrent, par les dépositions des témoins, que seule la contravention contre Larroumeg doit être retenue.

M^e Castagné, pour la défense de son client, a eu simplement à démontrer que le garde-champêtre injurié n'est pas assermenté et qu'il n'est qu'un vulgaire employé.

Le procureur demande le renvoi de cette affaire à huitaine pour faire des recherches et savoir si, oui ou non, le garde-champêtre Larroumeg est assermenté.

L'affaire est renvoyée à huitaine.

Jeu clandestin. — Dans le courant de novembre, la police fut prévenue par un certain Dubouard, garçon charcutier, qu'un jeu se faisait tous les soirs au baccarat dans le café de l'Université, tenu par M^{me} Souillac, épouse Maury ; qu'il y avait perdu plus de 600 fr., et qu'il était obligé de quitter le pays, n'ayant plus le sou.

D'après les dires de Dubouard, le jeu commençait à huit heures et se continuait jusqu'au matin. Quelquefois, à ce moment, les joueurs allaient faire un petit déjeuner à l'hôtel Raymond.

Il a dit qu'il y avait même des étrangers à Cahors qui s'y donnaient rendez-vous pour y faire la partie, et que les pertes s'élevaient à des sommes importantes de 400, 500 et 600 francs.

Depuis que la police a dressé procès-verbal, plusieurs personnes auraient dit à la police que l'on avait recommencé à jouer.

Le soir du 12 novembre, le commissaire et ses agents escaladèrent le mur qui sépare la cour de M^{me} Souillac de celle de l'hôtel et ouvrirent brusquement la porte du salon de jeu. Ils saisirent 10 fr. 50, les tables rassemblées, les tapis, la lampe, et prirent les noms des joueurs, au nombre de sept.

Tels sont les faits racontés par le brigadier de police Bonifacy, qui a été entendu après l'interrogatoire de M^{me} Souillac.

M^{me} Maury n'a pas nié qu'on eût joué trois ou quatre fois à l'écarté, au piquet, au baccarat chez elle, mais à de longs intervalles ; elle ajoute qu'elle ne prenait aucune rétribution sur le jeu. C'était une partie de famille.

M^e Bourdin défend la femme Maury et, s'appuyant sur la jurisprudence établie, il essaie de convaincre le tribunal et de lui démontrer que le café de l'Université n'est pas une maison de jeu.

Le tribunal a condamné M^{me} Maury, à 100 francs d'amende, à la confiscation des objets saisis et aux frais.

Délits de chasse. — Ont été condamnés, pour délits de chasse, à 16 francs d'amende, les nommés Arnaudet, Alfred, et Cabrignac ; à 25 francs, Gelot, Pierre, Perré, Joachim, Rigouste, Jean.

Contraventions. — Procès-verbal a été dressé contre les nommés :

1^o Gaillard, Julie, épouse Rolles, âgée de 40 ans, rue Batut, 5 ;

2^o Couderc, Marguerite, âgée de 56 ans, impasse Cardaillac, 12 ;

3^o Mommezat, Pétronille, veuve Fabre, rue Batut, 2.

Pourriolences légères et tapage injurieux et scandaleux sur la voie publique.

Musique militaire. Un grand nombre de musiciens du 7^e de ligne, partant en permission, à l'occasion des fêtes du Jour de l'an, la Musique militaire ne pourra se faire entendre le jeudi 3 Janvier 1889.

TIRAGES FINANCIERS

Crédit foncier. Foncières 3 et 4 0/0 1853. — Le numéro 103,591 gagne 100,000 fr.

Le numéro 160,334 gagne 50,000 fr.
Le numéro 44,612 gagne 40,000 fr.
Le numéro 45,393 gagne 30,000 fr.
Le numéro 157,300 gagne 20,000 fr.
Le numéro 119,518 gagne 10,000 fr.

Les huit numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 94,282 ; 106,351 ; 90,807 ; 175,449 ; 176,997 ; 77,693 ; 77,632 ; 65,124.

Foncières 4 0/0 1863. — Le numéro 3,413, série 34, gagne 100,000 fr.

La série 40 gagne 30,000 fr.
Les huit séries suivantes gagnent chacune 5,000 fr. : 16, 18, 20, 30, 36, 23, 13, 12.
Les séries suivantes gagnent chacune 1,000 fr. : 21, 33, 7, 17, 32, 5, 1, 14, 4, 35, 27, 24, 16, 26, 3, 38, 8, 2, 39, 5, 9, 10, 22, 11, 31, 37, 29, 25, 28, 19.

AGRICULTURE

Avant la campagne viticole de 1889, je crois de mon devoir, de donner quelques conseils aux vigneron, au sujet de deux maladies, Mildew (mildio) et Black Rot (rot noir) dont les remèdes sont connus, et qui ont fait, la première surtout, en 1888, de grands ravages.

Le Mildew, existe partout, et est plus ou moins violent suivant les conditions climatiques de l'année qui lui ont été très favorables en 1888. Son effet est de faire tomber prématurément les feuilles de la vigne, dans lesquelles se forme le sucre, lors de la maturation du raisin; ce sucre ne pouvant plus se former, les raisins exposés au soleil ne peuvent mûrir; on a beaucoup moins de vendanges, et du verjus comme vin. De plus, la récolte de l'année suivante est compromise, car le germe du raisin qui doit se développer au bourgeon; si les feuilles tombent de bonne heure, le bois ne mûrit pas ou mûrit mal, les bourgeons ne peuvent se former normalement, ainsi que ce qu'ils doivent renfermer, et au printemps, on a des bourgeons, qui quelquefois ne poussent pas, mais en tout cas n'ayant pas de raisins ou des raisins très petits; aussi les années précédées d'une forte invasion de Mildew, sont très peu productives, exemple 1887.

Le Black-Rot n'est pas aussi répandu dans le département, que le Mildew, quoique beaucoup de vigneron croient l'avoir eu en 1888; ce qu'ils ont remarqué en général est le rot gris ou le rot brun, passage du Mildew des feuilles au raisin; mais il en est pas moins vrai qu'en 1888 cette maladie s'est étendue considérablement dans le département. Avant cette année, les deux cantons de Figeac seuls étaient envahis, or, cette année, j'ai trouvé quelques grains atteints à St-Céré, Puybron, Vayrac, Assier et Cajarc, où la maladie n'avait pas encore été signalée; on peut considérer comme envahis : tout le bassin de la Dordogne dans le Lot, compris, entre la limite du département, au Nord et à l'Est et le chemin de fer de Toulouse à Paris au Sud et à l'Ouest.

De plus, dans la vallée du Lot, les cantons de Figeac et Cajarc.

Cette maladie se caractérise par des taches de la grandeur moyenne d'une forte goutte d'eau (sur les feuilles) de couleur feuille morte qui apparaissent du 15 mai au 15 juin, taches portant de tout petits points noirs disséminés ou rangés en rond sur la tache; de là environ un mois plus tard, la maladie passe sur les raisins qu'elle fait sécher très rapidement.

La base du traitement de ces deux maladies est la même, c'est le sulfate de cuivre ou vitriol bleu, en dissolution dans l'eau, associé à des matières qui ont pour but de le fixer sur la feuille plus fortement qu'en simple dissolution.

On recommande actuellement trois préparations.

1° L'eau céleste, renfermant 1 kilog. de sulfate de cuivre et 1 litre 1/2 d'ammoniaque par 100 litres d'eau;

2° La bouillie bordelaise, renfermant 2 kil. de sulfate de cuivre et 1 kil. de chaux par 100 litres d'eau;

3° La bouillie bourguignonne, renfermant 2 kil. de sulfate de cuivre et 2 kil. de carbonate de soude (cristaux) dans 100 litres d'eau.

On peut du reste augmenter ou diminuer ces

proportions, je donne ici les compositions normales.

Les autres procédés, préconisés ont donné de moins bons résultats.

Chacune de ces trois préparations est également bonne; si l'on n'a pas de préférences, je recommande la dernière, encore peu employée, qui a pour elle de bien marquer sur les feuilles, d'être très adhérente, et de ne pas engorger, quand on opère avec des instruments.

Quand on traite le Mildew, le premier traitement doit se faire dans le courant de mai, le second dans le courant de juillet, et si le Mildew est très violent, un troisième au commencement de septembre.

On doit traiter *préventivement*, par un temps sec, mais s'il y a de la rosée ou s'il fait du brouillard, on peut traiter quand même (pourvu que le mauvais temps ne persiste pas) on a l'avantage que l'humidité de la feuille étend la dissolution qui est ainsi mieux répartie; une heure de beau temps, après le traitement, suffit à fixer la dissolution sur la feuille.

Quand il s'agit du Black-Rot, qu'on doit aussi traiter *préventivement*, le premier traitement doit se faire avant le 15 mai et être répété pendant la période de végétation, toutes les trois semaines, sans tenir compte de l'état du temps. Les dissolutions doivent être plus énergiques que pour le Mildew; celle qui a le mieux réussi en 1888, renfermait 6 kilog. de sulfate de cuivre et 6 kilog. de chaux, dans 100 litres d'eau. Dans le Lot, à Capdenac, nous avons sauvé les 2/3 de la récolte, avec la bouillie bourguignonne de la formule ci-dessus. Je crois qu'on obtiendrait un résultat sensiblement égal à la bouillie bordelaise de 6 kilog., en mêlant 3 kilog. de sulfate de cuivre et 3 kilog. de carbonate de soude par 100 litres d'eau, et en traitant énergiquement toutes les trois semaines comme je viens de le dire.

Le sulfate de cuivre se fait fondre, dans des vases en bois, en terre, ou en verre, avec quelques litres d'eau chaude; la chaux ou le carbonate se préparent à part, on mélange les dissolutions refroidies et on ajoute l'eau. Pour les premiers traitements, 250 à 300 litres suffisent pour 5,000 pieds; quand la vigne est poussée, il faut au moins 5 à 600 litres pour la même quantité. Il faut plutôt craindre de n'en pas mettre assez que d'en trop mettre; l'idéal serait qu'une seule goutte de pluie, ne puisse tomber sur la feuille, sans toucher une tache de traitement.

Des instruments nommés pulvérisateurs, ont été inventés pour le traitement de ces maladies, leur prix varie de 30 à 50 fr.; on peut s'associer pour en acheter un, qui, bien entretenu, peut durer de 3 à 4 ans; quelquefois on en trouve à louer. Quand on n'a que peu de vignes à traiter, on se sert d'un balai pour asperger les feuilles; mais alors il faut plus de liquide, plus de temps, et le travail en général est moins bien fait.

En résumé, pour combattre victorieusement le Mildew et le Black-Rot, il faut :

Traiter assez tôt et assez souvent, avec des dissolutions de sulfate de cuivre, mélangées à des matières qui puissent les fixer sur les organes foliacés; dissolutions qui empêchent les spores ou graines de ces maladies de germer et de pénétrer dans les feuilles.

P. SAVRE
professeur départemental d'Agriculture.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La soirée de jeudi a été un nouveau succès pour la troupe de M. Louar, qui ne compte déjà plus ses triomphes. C'est que le drame que cette troupe interprète dans les villes de la province a la vigueur des drames de nos grands auteurs. Puissamment conçu, solidement charpenté, il est parsemé de situations émouvantes.

Je me garderai bien de tenter de reproduire les diverses péripéties de cette action. Tout le monde les connaît, soit pour avoir assisté à la représentation du drame, soit pour avoir lu le roman de M. J. Mary. Au surplus, le calvaire que gravit l'infortuné Roger offre un chemin trop long, trop douloureux.

Ceux qui recherchaient des émotions ont pu se déclarer satisfaits. Au coin de bien des yeux ont perlé bien des larmes, sans parler de celles qui auraient coulé si elles n'avaient été retenues.

Le jeu des acteurs entre pour une grande part dans l'émotion éprouvée. L'interprétation est excellente dans l'ensemble, bien homogène. Je ne saurais citer un nom sans lui appliquer une épithète élogieuse. Qu'on me permette cependant de dire un mot de la petite Suzanne.

Mlle Deleroix a joué son petit personnage avec une vérité et un naturel qu'on n'aurait pas osé attendre de son jeune âge : Elle a été parfaite.

Je ne voudrais pas qu'on puisse dire que la soirée de jeudi n'a été qu'une soirée de pleurs. On a ri, et on a même ri de bien bon cœur.

MM Nérat et Gatinais, ces deux policiers qui négligeaient leurs devoirs, mais qui obéissaient à leur conscience, ont mérité et obtenu les applaudissements de toute la salle.

En résumé, la soirée du 20 décembre comptera parmi les bonnes soirées.

REMI SOL

Lundi, 31 Décembre 1888

Les Deux Orphelines

Bibliographie

LES LIVRES D'ÉTRENNES

DE LA LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

Le « Musée des Familles » entre dans sa 56^e année (3), il paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois par livraisons illustrées de 32 pages sur 2 colonnes. Comme son titre l'indique, c'est à la famille entière qu'il s'adresse, il ne publie que des œuvres inédites et sa rédaction offre une infinie variété. L'illustration est en confiée aux artistes les plus habiles et les plus renommés. Comme ce journal a toujours suivi de très près l'actualité, la collection qui comprend aujourd'hui 61 volumes est particulièrement précieuse pour la relation de tous les événements contemporains depuis 1833. Le « Musée des Familles » offre cette année en prime à ses abonnés un appareil à projection : « Le Lampadorama » dans des conditions incroyables de bon marché. Ne séparons pas non plus de ce journal le « Grand almanach français » publié sous ses auspices, fort joli volume de 416 pages grand in-8, ouvrage dont la place est sur toutes les tables de salon et qui est aussi le plus complet des annuaires et des calendriers. Avec les indications chronologiques et astronomiques il présente un ensemble varié de récits, d'anecdotes, d'études, de fantaisies, dus à nos conteurs les plus célèbres et les plus aimés. Science, histoire naturelle, géographie, voyages, jeux d'esprit, notions utiles, procédés usuels, tout y trouve sa place. De superbes illustrations se rencontrent presque à chaque page et comme attrait de premier ordre, mentionnons spécialement l'oracle des familles, source inépuisable d'amusement pour les veillées d'hiver.

Nous avons voulu garder pour la fin deux publications absolument hors ligne, en cours de publication toutes deux.

« L'Atlas de géographie générale » par le colonel Niox, professeur à l'école de guerre renferme 32 cartes admirablement gravées et dressées d'après les derniers documents, chacune d'elle est accompagnée d'une notice séparée comprenant 4 pages format in-4^e et donnant tous les renseignements statistiques, historiques et géographiques dont on puisse avoir besoin, ces notices reliées ensemble constitueront un cours de géographie essentiellement pratique.

Il paraît de cet atlas deux livraisons par trimestre. Chaque livraison contient soit 2 cartes doubles, soit une 1 carte double et 2 cartes simples; le prix de la livraison est de 5 francs, les sept premières sont en vente.

« Le Dictionnaire général de biographie et d'histoire », de mythologie, de géographie ancienne et moderne, des antiquités des institutions, etc., etc. qui forme deux très forts volumes in-8^e Jésus, de plus de 3000 pages à 2 colonnes. Il serait inutile de faire l'éloge de cette publication dont 9 éditions successives ont affirmé le succès. Le titre seul donne, d'autre part, une idée de l'énorme quantité de matières traitées dans ces deux volumes. Aussi, tous ceux qui connaissent cette publication, les érudits, les savants, les gens du monde, tous ceux qui, à un titre quelconque, ont besoin de faire des recherches dans le gigantesque domaine de l'histoire, tous ceux qui étudient, tous ceux qui lisent apprendront avec satisfaction que cet ouvrage, dont ils ont pu apprécier la haute valeur et l'intérêt vient d'être entièrement refondu sous la direction de M. Eugène Daes, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. Sur toutes les matières qu'il traite, le dictionnaire de biographie et d'histoire donne le dernier état de la science, c'est donc l'instrument de travail indispensable à tout le monde et l'indication détaillée des sources auxquelles on a puisé, épargnera à tous ceux qui désireront s'y reporter de longues et pénibles recherches. Cet ouvrage sera publié à partir du 1^{er} janvier 1889 par fascicules hebdomadaires de 108 pages, il sera complet en 23 fascicules à 1 franc, mais on peut dès maintenant se le procurer complet au prix de 25 francs. Il fait partie, avec le dictionnaire des lettres par les mêmes auteurs et le dictionnaire des sciences par PRIVAT-DESCHANEL et FOILLON, de l'Encyclopédie en 3 grands dictionnaires généraux.

Variétés

L'ARBRE DE NOËL

C'est une bien jolie coutume, celle de l'arbre de Noël. Nos Alsaciens, en émigrant, l'ont transplantée avec eux sur le sol de France; et chaque année, l'arbre toujours vert pousse de nouvelles branches et continue de croître et de s'étendre tout comme s'il n'avait point quitté les vertes forêts des Vosges.

J'ai un ami, un Alsacien émigré, un de ceux qui font aimer l'Alsace; il ne fait point parade de son chagrin, du regret que lui a laissé au cœur la terre natale; mais quelquefois dans quelqu'une de ses paroles, dans quelqu'un des actes de sa vie, on sent percer à la fois le culte qui remplit son cœur et la tristesse poignante qui l'étreint. En même temps qu'il est bon Alsacien, mon ami est en même temps le modèle des grands-pères. De ses enfants et de ses petits enfants, il parle volontiers; il savoure leurs joies, comme il souffre de leurs maux. En ce moment, il est tout au contentement.

— Quel déménagement faites-vous, mon Dieu !

fis-je hier, en le rencontrant pliant sous le poids des paquets.

— Un vrai déménagement, en effet, me répondit-il. Je crois vraiment que je viens de vider tous les rayons de la librairie d'où je sors.

— Eh ! quelle folle passion de lecture s'est emparée de vous subitement ?

— Oh ! fit-il avec un fin sourire, dans tout ce gros paquet de livres, il n'y en a guère pour moi.

En voyant mon air étonné, il ajouta : ... Je ne veux pas vous intriguer plus longtemps... Je prépare un arbre de Noël pour toute la famille... et elle est nombreuse; depuis les nouveaux-nés jusqu'aux grands, depuis les nouveaux-nés jusqu'aux vieux, il faut qu'il y ait une joie pour chacun... Mais, au fait, vous qui ne connaissez pas cela, si vous êtes curieux de voir préparer un arbre de Noël, venez avec moi... vous m'aidez.

Chez lui, il me fit entrer dans une grande pièce au milieu de laquelle s'épanouissait un magnifique arbre vert. Une multitude de petites bougies entremêlées de rubans de couleurs et d'ornements dorés décoraient ses branches. Jetés pêle-mêle dans l'arbre, ou posés sur une table dressée au pied, gisaient vingt objets divers, chatoyants, séduisants au regard, et rattachés, chacun, par un ruban, à quelque branche.

— Vous voyez, me dit-il, après avoir posé ses paquets, j'ai déjà commencé mon travail... Mais aujourd'hui, c'est le tour des livres, car je tiens à ce que chacun ait le sien; c'est le cadeau sérieux, utile, bienfaisant, qui corrige un peu la futilité des bibelots... Et tenez, ajoutez-il en désignant un paquet, puisque charité bien ordonnée commence par soi-même, je commence par moi. Ce gros livre-là, dont les belles gravures me rappellent de si chers souvenirs, c'est « l'Alsace » de Ch. Grad, le protestataire de l'Alsace au Reichstag; c'est le cadeau que je m'offre cette année... Maintenant, celui-ci je le destine à ma chère femme; c'est le nouveau livre de madame Jane Dieulafoy, « A Suse », le journal des fouilles entreprises par son mari pour retrouver les ruines des palais de Darius et d'Artaxerxès; je lui avais offert, il y a deux ans, son précédent ouvrage, la « Perse », la « Chaldée » et la « Susiane », que l'Académie française a couronnée, cette année; il est tout naturel que je lui apporte la suite... Ah ! maintenant, voici pour mes fils : le dernier volume de « l'Histoire des Grecs » de Victor Duruy, l'ancien ministre; quel magnifique ouvrage largement conçu et admirablement écrit. Et puis, le quatorzième volume de la « Nouvelle Géographie universelle » d'Elisée Reclus, qui traite cette année de toutes les îles de l'océan Indien, depuis la Réunion et Madagascar jusqu'aux îles de la Sonde, à la Nouvelle-Calédonie et à l'Australie. Celui-ci, enfin, c'est pour l'artiste : le premier volume de « l'Histoire de l'art pendant la Renaissance », de M. E. Müntz, le savant conservateur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts; il traite de l'Italie et des Primitifs.

... Ah ! ceci, c'est pour ma fille : les « Femmes dans l'histoire », par madame de Witt, la fille de M. Guizot... Les deux beaux volumes que vous tenez là sont destinés à l'aîné de mes petits-fils : c'est la vingt-neuvième année du « Tour du Monde », cet inimitable journal des grands voyages; je lui ai déjà donné tout le commencement de cette admirable collection qui fait si grand honneur à la librairie Hachette qui l'a créée...

(A suivre)

Saint-Célerin (Sarthe), le 2 avril 1888. — Vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte sont d'une efficacité incroyable : on ne devrait jamais s'en passer ! Elles ont produit tous les effets que nous en attendions.

DROUIN.

Les maladies et Vices du sang dont les effets se traduisent surtout à cette époque par des apparitions de rougeurs, boutons, dartres, démangeaisons, etc. sont rapidement guéris sans médicaments coûteux. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire la brochure envoyée gratis et franco à tous ceux qui la demandent par lettre ou carte postale, à M. Vincent, Pharmacien, à Grenoble (Isère).

Les Rhumatismes et le Baume Victor!

Doyet (Allier), le 21 octobre 1888. — Un rhumatisme articulaire de la jambe gauche me faisait cruellement souffrir; j'eus recours à votre Baume Victor (2 fr. le flacon), et aujourd'hui je me porte à merveille. C'est avec de sincères remerciements que je vous donne l'autorisation de publier ma lettre, car je crois faire acte d'humanité en engageant les gens qui souffrent de rhumatismes articulaires à employer votre Baume Victor. BERNARDIN. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Gramont Paris.

PLANTS AMÉRICAINS

A Vendre. Othello grand producteur direct 25 fr. les mille boutures. Pour les autres variétés on traitera par correspondance. — S'adresser à M. Jullian Antoine fils, à Villeneuve-Magnelone (Hérault).

NOTA : Exige noms et prénoms en toutes lettres. — Demande représentants, bonnes remises.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom